



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 87780

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le coût de la maladie d'Alzheimer. Cette maladie touche en France de 800 000 à un million de personnes et devrait en concerner 1,2 million en 2020. Le coût de la prise en charge moyenne d'un malade est de 22 000 euros annuels, dont 55 % sont à la charge de la famille. Cette somme est évidemment impossible à assumer par les familles à revenus moyens. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre une meilleure prise en charge de la maladie d'Alzheimer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87780

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2356